Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20130219-2013-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 FEVRIER 2013

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants: 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations: François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,

Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET, Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,

Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,

Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation: 13 février 2013

N°2013-008

Objet: Attribution d'une prime au ravalement de façade: M. BAYOT Jean Michel

Rubrique: 7.5.2

Rapporteur : Claude FINANCE

Monsieur Jean-Michel BAYOT a déposé une demande au titre des aides au ravalement de façades dans le cadre du périmètre incitatif. L'immeuble concerné est situé au 72 Rue de l'Eglise.

Le dossier a été déposé le 10 août 2012 et une autorisation de travaux a été délivrée le 13 septembre 2012. Cet immeuble se situait effectivement à l'intérieur du périmètre de la campagne de ravalement incitative lors du dépôt du dossier.

Après réception de l'ensemble des pièces justificatives, il apparaît que le dossier de M.BAYOT est complet et n'appelle aucune observation particulière du service. Les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation délivrée.

En application du règlement d'octroi, la prime pouvant être attribuée est de 1 524,49 euros (15 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 10 300,07 euros, prime plafonnée à 1 524,49 euros en application du règlement d'octroi)

La commission « cadre de vie et développement économique » réunie le 7 février 2013 émet un avis favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20130219-2013-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** d'attribuer une prime de 1 524,49 € à Monsieur Jean Michel BAYOT dans le cadre de la réalisation de ses travaux de ravalement de façade à l'intérieur du périmètre incitatif.

Date: 19 février 2013

Lieu: Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage: 20 février 2013

Le Maire, Jean-Pienre FRANOUX.